



**COMMUNE**  
**DE**  
**BOUGY-VILLARS**

Bougy-Villars, 08 décembre 2023

## **Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2023**

Président : Monsieur Chris Chard

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

**La séance est ouverte à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :**

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023.
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Elections** : d'un/e membre suppléant/e à l'Association Intercommunale de l'**ASSAGIE** et d'un membre suppléant/e au groupe de travail de la commission **CoGesFin**.
8. Proposition rémunération membres du Conseil général et du bureau
9. **Préavis municipal n°6/2023** relatif au budget 2024.
10. Divers et propositions individuelles.
11. Invitation au repas de fin d'année au foyer de la Maison Bodzérane  
**(Inscription obligatoire d'ici le 30 novembre par mail à greffe@bougy-villars.ch)**

### 1. Appel

22 membres sur 34 sont présents, 5 excusés, 5 absents, 2 démissions.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

### 2. Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2023

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 03 octobre 2023.

*Pas de remarque.*

Vote, à main levée, sur l'approbation du procès-verbal du 03 octobre 2023

**Résultat : 19 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**Le procès-verbal du 03 octobre 2023 est approuvé.**

### 3. Assermentations / Démissions

Assermentations : - Monsieur Rémy Vullioud

Démission : - Madame Zaugg-Poulié Stéfania  
- Monsieur Poulié André

**Monsieur le Président** annonce **23 membres présents** et remercie-les personnes présentent ce soir. Le Conseil général compte **33 membres**.

### 4. Communications du Président

**Monsieur le Président** informe que le bureau du Conseil général a reçu par courrier en date du 3 décembre, les démissions de Madame Stéfania Zaugg-Poulié du Conseil général, ainsi qu'en tant que membre suppléante de la commission déléguée à l'ASSAGIE, et de Monsieur André Poulié du Conseil général, en tant que membre suppléant à la commission CoGesFin.

Le conseil général doit nommer **deux membres « suppléants »** aux postes de **l'ASSAGIE** et 1 membre de la commission **CoGesFin** (Commission de la Gestion et des Finances) afin de compléter les groupes de travail.

L'information étant parvenue au bureau du Conseil général après l'approbation de l'Ordre du Jour, il demande à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour, au point 7 du procès-verbal.

**Monsieur le Président** demande la votation à mains levées concernant :

**l'élections** : d'un/e membre suppléant/e à l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE et d'un/e membre suppléant/e au groupe de travail de la commission CoGesFin, au point 7 de l'Ordre du Jour.

**Résultat : 22 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Monsieur le Président** confirme le rajout au point 7 de l'Ordre du Jour :

**Elections** : d'un/e membre suppléant/e à l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE et du groupe de travail de la commission CoGesFin, **est approuvée.**

**Monsieur le Président** informe que le bureau du Conseil a déposé une demande de modification concernant les « rémunérations fixes et des tarifs horaires » des membres

du bureau à la Municipalité. La dernière demande, votée par le Conseil général, date de janvier 2018, sous la présidence de Monsieur Antonio Sanchez. Il semble juste et important de revoir les montants et d'octroyer un « supplément financier » aux membres du bureau, pour leur implication et leur travail. Ce projet sera envoyé pour étude à la commission CoGesFin. Un préavis sera présenté à l'ordre du jour du prochain Conseil général en date du 12 mars 2024.

En cas d'acceptation, la demande entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Monsieur le Président** donne quelques explications sur l'utilisation des Bodz'.

Il rappelle que ceux-ci sont valables **une année**, soit jusqu'au **31 décembre 2024** pour les Bodz' de l'**année 2023**, ainsi de suite. **Cette date passée, les Bodz' ne sont plus valables !**

Pour les retardataires, il est possible de déposer les Bodz' de l'année 2022 à la Municipalité jusqu'au 15 janvier 2024. Ce délai passé, **il n'y aura pas de possibilité d'utiliser les Bodz'.**

Pour plus de clarté concernant l'utilisation des Bodz', ceux-ci existent depuis le 2 décembre 2011. Ils ont été modifiés/rectifiés et voté par le Conseil général selon l'extrait du procès-verbal du Conseil général du 26 juin 2018, sous la Présidence de Monsieur Antonio Sanchez.

Madame Liliane Meylan, secrétaire contacte chaque année les commerçants pour valider leur participation et leur implication à l'utilisation des Bodz'.

Pour conclure ce sujet, les Bodz' de l'année 2023 seront distribués en fin de séance pour les personnes présentes et/ou par voie postale pour les personnes absentes.

**Monsieur le Président** remercie la société Bougy-Bouge pour l'organisation des fenêtres de l'Avent au sein du village, Bienvenu/e/s à tous pour ces moments conviviaux.

Pour conclure, **Monsieur le Président** donne les dates des prochains Conseils pour l'année 2024 :

**Mardi 12 mars 2024 à 20h00**

**Mardi 11 juin 2024 à 20h00**

**Mardi 01 octobre 2024 à 20h00**

**Vendredi 06 décembre 2024 à 18h30**

Dernière information, la municipalité sollicite le Conseil général pour une « séance extraordinaire » **le mardi 30 janvier 2024.**

Le bureau convoquera les membres du Conseil général dès réception du préavis proposé par la municipalité.

## **5. Communications de la Municipalité**

La parole est donnée à **Monsieur Claude-Olivier Rosset**, Syndic, qui informe que le préavis pour le chauffage à distance au cœur du village arrive à son terme et sera présenté lors du « Conseil général extraordinaire » du mardi 30 janvier 2024.

**Monsieur Florent Morandi, municipal**, présente la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) par un bref exposé. Il explique les principes et les dérogations ainsi que quelques modifications majeures de la nouvelle réglementation et protection du patrimoine arboré.

- Conteste de la loi,
- Principes,
- Dérogation art. 15 alinéa 4
- Arbres remarquables.
- Enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

La commune adoptera un règlement d'application en début d'année concernant la protection du patrimoine arboré et paysagé, non soumis à la législation forestière. La municipalité est dans l'attente d'une nouvelle application pour proposer un nouveau règlement sur la base proposé par le Canton qui a établi une directive d'entretien, qui sera débattu dès le mois de janvier 2024.

Pour toutes informations : [www.vd.ch/nature-espace-bati](http://www.vd.ch/nature-espace-bati).

## 6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours », pas de commentaire

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE ». Madame Richner étant excusée, c'est **Madame Gaillard Houriet Myriam** qui informe que suite au dernier conseil intercommunal de l'ASSAGIE, deux préavis ont été présentés et acceptés. Le premier préavis concerne la révision des statuts de l'ASSAGIE. Les statuts datant de 2011, une demande de modification de la préfecture a été notifiée pour rajouter le plafond d'endettement dans les statuts. Le comité Directeur a profité de l'occasion pour rajouter d'autres modifications. Un plafond d'endettement de CHF 5 Millions. D'autre part, on a rajouté un article concernant l'accueil de la petite enfance afin d'avoir la possibilité de le faire dans le futur, car une discussion est en cours à ce sujet. Un préavis sera présenté prochainement à tous les Conseil communaux, car ceux-ci doivent également accepter les nouveaux statuts.

Un deuxième préavis a également été accepté concernant l'équipement des classes et la mise en place de nouveaux tableaux interactifs, pour l'équivalent de 62 classes. Le coût estimé est de CHF 447'000.-

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission « SIDEP/AIEE », qui donne des informations concernant la dernière assemblée intercommunale.

Le conseil intercommunal de l'AIEE a eu lieu le 8 novembre dernier. Un budget a été voté pour un montant de CHF 790'000.-. Le montant pour la commune de Bougy-Villars s'élève à 18,1 %, soit CHF 145'000.-.

Autre point discuté lors de l'assemblée, concerne le projet de la grande STEP qui devrait relier environs 10 communes. Divers services du Canton ont refusé certains points dont l'emplacement sur un terrain « agricole » au sein de la commune d'Allaman. Des discussions/négociations sont en cours.

A savoir qu'actuellement la STEP de Perroy où sont liés trois communes de Bougy-Villars, Perroy et Féchy, l'association intercommunale attend la validation du Canton pour confirmer le bon fonctionnement de la STEP. En effet, la STEP de Perroy ne traite pas les micropolluants, ainsi que le rejet directement au lac.

Les eaux usées traitées à la STEP de Perroy sont déversées dans un petit ruisseau, qui n'est pas aux normes. C'est pourquoi le projet de la STEP de Perroy, qui est également en discussion pour un rejet direct au lac, a pour coût la somme de CHF 9 à 10 millions, englobant les trois communes.

Les statuts refusés par le Canton, concernant le financement de deux articles 24 et 25, doivent être reformulés et traités par les municipalités, les commissions et les Conseil général des trois communes.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE», qui donne des informations concernant la dernière assemblée intercommunale par un bref exposé.

La séance du SIDERE a eu lieu le 6 décembre dernier. Tous les préavis des commissions, ont été acceptés. Vous pouvez consulter les rapports sur le site du SIDERE.

La préoccupation majeure du SIDERE concerne toujours la « moule Quagga », qui se développe en millions dans nos lacs Suisse. Les dépenses du SIDERE représentent un montant de CHF 650'000.-, pour lutter contre cette moule qui bouche les tuyaux et empêchent le bon fonctionnement du pompage du lac pour l'eau potable au sein de nos foyers.

Un préavis a été voté lors de la séance pour un montant de CHF 164'000.-. Ce montant englobe le contrôle et le remplacement de certaines conduites bouchées par la moule Quagga. Ces travaux sont effectués par des plongeurs professionnels, afin d'éviter des dégâts potentiels et coûteux dans le futur.

Dernier point, lors de la séance un budget a été voté pour un montant de CHF 4'892'000.- avec un excédent de CHF 1'254'000.-, qui sera prélevé sur le fond de renouvellement.

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS » qui informe que le budget 2024 du groupement du SDIS a été voté et approuvé lors de la dernière séance. L'augmentation concernant le loyer de la nouvelle caserne d'Aubonne, qui a été inaugurée récemment ainsi que la réévaluation des loyers et des charges de toutes les autres casernes, ont été approuvés. A également été voté et validé un nouveau règlement du personnel.

7. **Elections : d'un/e membre suppléant/e à l'Association Intercommunale de l'ASSAGIE et d'un membre suppléant/e au groupe de travail de la commission CoGesFin.**

**Monsieur le Président** demande si quelqu'un souhaite se présenter en tant que suppléant/e à la commission délégué/e de l'ASSAGIE (Association scolaire intercommunale Aubonne, Gimel et Etoy) afin de compléter le groupe de travail composé actuellement de :

Déléguée Municipale : Madame Gaillard Houriet Myriam  
Membre : Madame Catherine Richner

**Madame Christine Le Coultre Niels** se présente pour le poste en tant que « membre suppléant/e » à la commission déléguée de l'ASSAGIE.

Pas d'autre proposition.

**Monsieur le Président** remercie **Madame Christine Le Coultre Niels** pour sa précieuse collaboration. Elle est applaudie chaleureusement par l'assemblée.

**Monsieur le Président** demande à Madame Liliane Meylan d'informer la nomination de **Madame Le Coultre Niels Christine** à l'Association intercommunale de l'ASSAGIE.

**Madame Liliane Meylan**, secrétaire, prend note de la demande et va faire le nécessaire.

**Monsieur le Président** demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite se présenter en tant que « membre » au groupe de travail de la CoGesFin, composé actuellement de :

Membres : M. Richard Gerritsen  
M. Eric Le Royer  
M. Alain Palombini  
Mme Margareth Jacob

**Monsieur Rémy Vullioud** se présente pour le poste en tant que « membre » à la commission CoGesFin.

Pas d'autre proposition.

**Monsieur le Président** remercie **Monsieur Rémy Vullioud** pour sa précieuse collaboration et confirme que le groupe de travail de la CoGesFin est complet. Il est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

## **8. Préavis municipal n°06/2023 relatif au budget 2024.**

**Monsieur le Président** donne la parole à **Monsieur Olivier Dumuid**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé selon les points suivants :

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2024 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom).

Par rapport à 2023, le budget de fonctionnement est en hausse de 6.3 % à CHF 5'650'659.-, incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'591.-

Cette hausse des charges s'explique par 3 facteurs :

- L'augmentation de la facture de la péréquation directement liée à la progression des recettes fiscales prévues pour 2024 (+10.8%)
- L'augmentation des coûts de plusieurs associations intercommunales (nouvelles prestations, augmentation du coût de la vie)
- Le coût de la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

### **1. Préambule**

Cette présentation du budget de fonctionnement 2024 indique des montants précis de différentes charges qui nous sont imposées.

Nous avons intégré les montants prévisionnels des péréquations, directe et indirecte, de la réforme policière, ainsi que les budgets de fonctionnement des différentes associations et ententes intercommunales dont nous faisons partie (9% du budget).

Nous avons également intégré les amortissements obligatoires, selon les préavis acceptés et les travaux réalisés, conformément à l'art.

17 RCCom.

Pour les autres rubriques, nous avons pris comme base de référence les données existantes à ce jour, à savoir les comptes 2022 et les résultats financiers comptabilisés fin septembre 2023. Nous avons ensuite ajusté les charges et revenus attendus pour 2024 selon nos analyses et estimations.

L'agrégation de ces données doit vous permettre d'avoir une vue synthétique et la plus précise possible du résultat budgétaire 2024. Bien que légèrement positif, sa réalisation est toujours dépendante de différents facteurs, en particulier de l'encaissement des impôts dits < conjoncturels >, budgétés à CHF 203'000, qui représentent pour 2024, 3.59% du budget de fonctionnement (3.89% en 2023) et respectivement 4.75 % des impôts (5.27% en 2023) et sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise. A noter également que le budget 2024 comprend des prélèvements sur réserves d'un montant total de CHF 340'810.- (CHF 237'190 sont liés à des préavis et CHF 103'620 sont liés à des sections affectées et des travaux extraordinaires comme le CAD).

Nous relevons également que le revenu locatif communal joue un rôle non négligeable de contribution à l'équilibre budgétaire puisque le total des montants escomptés des locations bruts (hors administration communale) s'élève à CHF 346'500.- (CHF 333'900.- en 2023).

Finalement, le résultat du bouclage des décomptes de péréquations (indirecte, directe et réforme policière) ne sera communiqué par le Canton que durant l'été 2025 et pourra influencer - à la hausse comme à la baisse - le résultat économique final.

En l'état, le budget de fonctionnement pour l'année 2024 appelle les commentaires suivants :

## **2. Finances**

Pour les impôts sur le revenu et sur la fortune qui sont projetés à CHF 2'680'000.-, nous avons estimé les rentrées fiscales en prenant l'année 2022 comme base ainsi que pour 2023 les acomptes facturés et 50% du montant encaissé sur les taxations antérieures.

L'impôt spécial étrangers progresse à CHF 1 million consécutivement à sa forte hausse observée en 2022 et qui se maintient à ce nouveau niveau selon projection 2023.

L'impôt foncier a été ramené à CHF 330'000.- (- CHF 30'000.-) pour coller aux rentrées des exercices précédents, le périmètre imposable étant stable.

Nous maintenons par ailleurs une certaine prudence sur les impôts conjoncturels (impôts sur les droits de mutation, impôts sur les successions et donations, impôts sur les gains immobiliers et impôts des frontaliers) qui restent évalués à CHF 203'000.-. La Municipalité n'a pas d'emprise sur eux et ils représentent une variable d'ajustement conséquente sur le résultat final.

La péréquation directe pour 2024 représente une charge nette prévue de CHF 1'155'000.-. Avec la participation à la cohésion sociale de CHF 1'840'000.- et la facture policière de CHF 122'000.- le montant total des acomptes de la < péréquation > représente une charge de CHF 3'117'000.-, soit CHF 55.20% du budget. Sous « Revenus des capitaux patrimoine financier » nous avons un montant de CHF 80'000.- qui provient du rendement du capital moyen placé en dépôts à terme auprès de nos partenaires bancaires.

3. **Domaines et Bâtiments** / Forêts, vignes, bâtiments communaux, Parking, Maison Bodzéane, collège, église, petite école, Ch. de la Fin 1, Parcs, jardins et cimetière, réseau d'égouts et épuration.
4. **Travaux** / routes, ordure ménagère et déchetterie.
5. **Instruction publique – Assagie**
6. **Police, défense contre incendie** / corps de police, police, SDIS
7. **Sécurité sociale** / prévoyance sociale cantonale / ARASMAC

Pour les commentaires sur les points 3 à 7 ci-dessus, se référer au préavis, idem pour le tableau des investissements et de la péréquation.

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

*D'adopter le budget pour l'année 2024 de CHF 5'650 '659.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'591.-.-.*

**Monsieur le Président** remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Richard Gerritsen** présente le rapport de ladite commission :

Lors de la séance du 07 novembre 2023, M. Olivier Dumuid, Municipal des Finances et M. Claude-Olivier Rosset, Syndic nous ont expliqué les éléments essentiels du budget 2024. La Commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses fournies lors de la séance.

En première lecture du préavis, la commission a formulé, par écrit, une série de questions à la Municipalité. Elle nous a répondu par écrit avant la séance. Cette manière de faire facilite la discussion et structure la séance. Nous remercions la Municipalité d'adhérer à cette manière de faire.

## **Administration**

---

La mise en place d'un nouveau modèle comptable harmonisé « MCH2 » pour le secteur public engendrera, ponctuellement, des dépenses supplémentaires pour la commune. Ce nouveau modèle comptable a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

La commission ainsi que la Municipalité vont participer à une soirée d'information. L'objectif de la séance est de comprendre les changements de présentation des comptes induits par la mise en place de MCH2.

Comme le coût de notre logiciel comptable Abacus se calcule par tranche de 500habitants nous passons, pour 6 habitants de plus, dans la tranche 500-1000 habitants. Ce qui augmente les coûts de CHF 4'500/année

Nos contributions au transport public ainsi qu'au service TaxiBus vont légèrement augmenter. Mais ces services sont extrêmement utiles pour Bougy-Villars. Nous soutenons tous les moyens qui peuvent améliorer l'offre de transport public.



## **Domaines et Bâtiments**

---

La commission a été un peu étonnée de trouver dans le budget 2024 tous les frais inhérents à la mise en place du chauffage à distance (CAD). Surtout que le projet n'a pas encore été voté au Conseil Général. La commission a été informée qu'un préavis est en cours d'élaboration et sera présenté au début de l'année prochaine lors d'un conseil spécial.

Dans un premier temps nous constatons que seule la taxe de raccordement est budgétée. Cette contribution financière unique correspond à un investissement de base au début du contrat. Elle couvre les frais liés à l'installation du système de chauffage à distance (génie civil, pose de la sous-station, etc.).

En revanche il manque un élément important qui est le forfait annuel à la puissance. Chaque année un forfait annuel est calculé selon la puissance de l'installation. Il couvre les frais d'exploitation, d'amortissement de toute l'installation de chauffage à distance. Le montant de ce forfait est fortement influencé par le nombre de raccordements.

Le parking à Bougy donne des soucis à la Municipalité. La vente de macarons reste très modeste et loin de l'objectif poursuivi. D'ailleurs deux Bodz'Info et un « tout ménage » sont consacré à ce sujet.

Comme les revenus des macarons et du parcomètre couvrent à peine le coût du contrôle, nous incitons la Municipalité à mettre en place une stratégie plus rentable que celle proposé dans le budget.

Mais dans tous les cas le montant des taxes pour le stationnement ne devrait pas dépasser le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle.

Nous pensons aussi que la Municipalité a assez de compétences pour résoudre le problème du parking sans faire appel à un spécialiste. En plus, le Service des routes est représenté par des « responsables de région-voyeurs », chargés des contacts de proximité avec les communes et disponibles pour leur apporter leur expérience en matière de gestion routière, de projet ou de procédures.

## **Ordures ménagères et décharge**

---

Lors des discussions avec la Municipalité nous avons déjà évoqué la possibilité de baisser les impôts ou de trouver un autre moyen pour diminuer un peu l'effet de l'inflation sur les finances familiales. La Municipalité de Renens est allée dans ce sens en donnant une subvention pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Dans les faits cette subvention annule la facture de la taxe déchets. Peut-être un exemple à suivre.

Il ne faut pas oublier que dans le Canton de Vaud, contrairement à l'imposition des entreprises, celle des personnes physiques est une des plus élevées de Suisse, et ce pour l'ensemble des classes moyennes à supérieures.

Quasi pour tous les autres postes les augmentations prévues sont dues à l'augmentation générale du coût de la vie, c'est particulièrement visible dans le secteur de l'énergie.

## **Conclusions**

---

Au terme de ce rapport, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

*D'adopter le budget pour l'année 2024.*

**Monsieur le Président** remercie les membres de la CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

**Monsieur Nicolas Fatio** prend la parole et dit rejoindre la commission des finances concernant une potentielle aide en subventionnant les citoyens sur la taxe des déchets. Ce qu'il ne comprend pas, c'est de devoir payer une taxe sur les déchets verts à la déchetterie. Il est conseillé, voir recommandé, de maintenir la biodiversité des arbres et de la végétation au sein de certaines parcelles. Pourquoi les propriétaires sont-ils taxés en allant déposer leurs déchets verts à la déchetterie ?

Concernant l'électricité, il lui semble contreproductif d'offrir des subventions pour aider les citoyens à payer leur facture d'électricité. Il propose « des subventions de rénovations » pour effectuer des travaux de rénovations au sein des habitations, afin de réduire drastiquement les consommations électriques, ainsi que les charges et les frais supplémentaires occasionnés.

**Madame Gaillard Houriet** répond à la remarque concernant la taxe des déchets verts. La loi incite les pollueurs payeurs à payer une taxe pour ceux qui ont beaucoup de déchets. La mise en place d'un composte est gratuit pour les propriétaires. Toutefois, il s'avère que pour des locataires sans jardins, qui n'ont pas la possibilité d'utiliser un composte, soient taxés plus. Cette loi sur la taxe imposée est donc équitable pour ceux qui n'ont pas de déchets verts et pour ceux qui en ont trop !

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** prend la parole concernant la remarque sur les subventions des rénovations. Il ne souhaite pas répondre ce soir, la municipalité reviendra l'année prochaine à ce sujet.

Pas d'autre commentaire.

**Monsieur le Président** demande la votation du préavis n°06/2023 relatif au *budget 2024* tel que présenté par la Municipalité **à main levée**

**Résultat : 22 oui, 0 non, 0 abstention.**

*Le Préavis municipal n° 06/2023* relatif au budget 2024 **est accepté.**

\* \* \*

## **Le Conseil Général de Bougy-Villars**

- Vu le préavis municipal n° 06/2023 dans sa séance du 24 octobre 2023
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **Décide**

**D'adopter le budget pour l'année 2024 de CHF 5'650'659.- incluant un excédent de revenu (profit) de CHF 69'591.-.**

## **8. Divers et propositions individuelles.**

**Monsieur le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

**Monsieur Jean-Michel Thieulin** dit avoir reçu « des factures de déchets » pour des entreprises au sein de la commune. La municipalité a répondu qu'une commission de recours avait été nommée pour débattre de ce sujet. Est-ce que le cas ?

**Madame Gaillard Houriet** répond que la municipalité a répondu aux personnes qui ont demandés des éclaircissements concernant la facturation des déchets aux entreprises établie au sein de la commune. Etant donné qu'il n'y a pas eu de recours déposé, la commission de recours n'a pas eu besoin d'intervenir à ce sujet.

**Monsieur Jean-Michel Thieulin** demande à la municipalité si elle a également reçu une demande de la part du responsable de la déchetterie de Féchy, concernant le manque d'éclairage dès 16h30 – 17h00 au sein de la déchetterie ? Si ce n'est pas le cas, à qui doit-on s'adresser ? A la municipalité, au Conseil général ou un autre organisme pour répondre à la demande.

**Madame Gaillard Houriet** répond que la municipalité n'a pas été informée de ce cette demande. Pour répondre à la question, la municipalité doit effectuer une demande à la SEFA pour la mise en place d'un supplément d'éclairage. La municipalité prend note de la remarque, et va discuter avec le responsable de la déchetterie de Féchy pour évaluer la situation et répondre à la demande.

**Monsieur Florent Morandi** informe que pour toute demande de bois de feu vous pouvez aller sur le nouveau site de la commune : **Saubrette.ch** qui est le canal officiel du groupement forestier.

Samedi 16 décembre, la fenêtre de l'Avent de la commune sera ouverte. Bienvenu/e/s à tous ! Le père Noël sera également de passage dans notre village. Toutes les informations concernant ces diverses manifestations sont notifiées dans le Bodz'Info.

**Madame Margareth Jacob** demande des renseignements concernant la séance d'information du corps de police d'Aubonne. N'ayant pas pu y participer, serait-il possible de faire un petit résumé de la soirée.

**Monsieur Claude-Olivier Rosset** répond que lors de la séance d'information, la police a fait part de ces constats et de ces statistiques. Il a été recensé pour cette année 2023 la totalité de 4 cambriolages au sein du village, dont 3 la même nuit ! Avec si peu de cas, il est extrêmement difficile de prendre des décisions et de grandes mesures pour éviter ce genre de situation. La recommandation essentielle du corps de police et de fermer vos portes à clefs, ainsi que vos fenêtres et velux durant les fêtes, mais également durant l'année.

**Monsieur Olivier Dumuid** prend la parole et dit avoir été surpris des statistiques du corps de police concernant les fréquences en baisses des cambriolages. La municipalité a posé la question concernant l'insécurité qui est en augmentation et les statistiques qui démontrent une baisse générale sur ce point. La police a répondu qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de cybercriminalités et préconise la vigilance sur ce point. Toutefois, il est important de bien fermer vos portes, mais également vos fenêtres. A savoir que même une fenêtre en imposte c'est une ouverture aux cambrioleurs.

**Monsieur le Syndic** remercie l'assemblée pour sa participation et son soutien tout au long de l'année. Il remercie également les groupes de travail, les commissions adhoc et la CoGesFin avec qui les échanges et les discussions, lors des présentations des préavis proposés par la municipalité, ont été très positifs.

Il remercie les membres du bureau pour son travail, ainsi que la tenue des élections et votations de ces derniers mois, ainsi que les membres de la municipalité pour leur travail et leur collaboration au sein de la commune. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

**Monsieur le Président** demande si quelqu'un a d'autres questions ?  
Pas d'autre commentaire.

## **9. Invitation au repas de fin d'année au foyer de la Maison Bodzérane**

**Monsieur le Président** remercie l'assemblée pour sa participation, les membres de la Municipalité et les membres des commissions adhoc et CoGesFin pour leur excellent travail, et termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous !

Pour conclure, un Conseil général extraordinaire est agendé au :  
**mardi 30 janvier 2024 à 20h00**

La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 20h06.